

dans la tribu des orfèvres (la subdivision la plus méprisée dans la caste soudras).

* * *

« Pour avoir volé du grain il devient rat; du laiton, cygne; de l'eau, plongeon; du miel, taon; du lait, corneille; le suc extrait du palmier, chien; du beurre clarifié, mangouste.

* * *

« S'il a volé de la viande, il renaît vautour; de la graisse, madgou; de l'huile, tailapaca (oiseau buveur d'huile); du sel, cigale; du caillé, cigogne.

* * *

« S'il a volé des vêtements de soie, il renaît perdrix; une toile de lin, grenouille; un tissu de coton, courlier; une vache, crocodile; du sucre, vaggouda (espèce d'oiseau qui erre autour des sucreries, et vole la cassonade et la mélasse).

* * *

« Pour un vol de parfums, il renaît rat musqué; d'herbes potagères, paon; de graines diverses, hérisson; de grains en vert, porc-épic.

* * *

« Pour avoir volé du feu, il renaît héron; un ustensile de ménage, frelon; des vêtements teints, perdrix rouge.

* * *

« S'il a volé un cerf ou un éléphant, il renaît loup; un cheval, tigre; des fruits ou des racines, singe; une femme, ours; des voitures ou des bestiaux, chameau ou bouc.

* * *

« L'homme qui enlève par force tel ou tel objet apparté-

nant à un autre, ou qui mange du beurre clarifié, des gâteaux ou de la chair, avant qu'ils aient été offerts à une divinité, sera inévitablement ravalé à l'état de brute.

* * *

« Lorsque les hommes des différentes classes, sans une nécessité urgente, négligent leurs devoirs particuliers, ils passent dans les corps des êtres de la plus vile caste, et sont réduits à servir leurs semblables.

* * *

« Un brahme qui néglige ses devoirs par cela seul que Dieu l'a créé pour être le gardien de la parole divine qui est dans le véda, le sacrificateur, et le directeur de tous les êtres, sera puni plus sévèrement que les autres créatures.

* * *

« Les femmes qui contractent les mêmes souillures et commettent les mêmes fautes que les hommes, subissent les mêmes séries de transmigration.

* * *

« Plus les êtres animés oublieront la vertu pour se livrer sans retenue aux plaisirs des sens, et moins il leur sera facile de quitter la route du mal qu'ils auront choisie, comme le voyageur fatigué qui s'aperçoit de son erreur après de longs jours de marche, et qui n'a plus de force de regagner la bonne direction.

* * *

« Celui qui s'obstinera dans des actions mauvaises, oubliant son origine et la destinée future, souffrira des tortures de plus en plus cruelles et passera par des transmigrations de plus en plus infinies.

* *

« Il ira du Tamisra à l'Asipatravana et au Lohadâraca, épuisant les demeures les plus horribles de l'enfer et les divers lieux de captivité et de torture.

* *

« Des tourments de toutes sortes lui sont réservés : il sera dévoré par les corbeaux, les vautours et les hiboux ; il sera forcé d'avalier des ruisseaux de flammes, marchera sur des sables ardents, et sera mis au feu comme les vases d'un potier.

* *

« Quand il renaîtra, ce sera sous la forme d'animaux exposés à des peines continuelles, sera en proie à toutes les terreurs, et souffrira continuellement de l'excès du froid ou du chaud. Il reviendra au monde un nombre incalculable de fois, subissant toujours des situations plus misérables, et réduit à l'état d'esclave, il n'aura plus ni parent, ni ami, ni richesse, il dépendra du caprice d'un maître.

* *

« Sa vieillesse sera sans soutien et sans ressource, en proie aux maladies les plus affreuses et aux chagrins les plus cuisants ; il mourra dans l'effroi et l'abandon.

* *

« Et il ne saurait maudire Brahma pour les douleurs qu'il s'est attirées lui-même : l'homme est libre dans le mal comme dans le bien, seulement il ne commet pas un seul acte qui ne doive lui attirer plus tard punition ou récompense.

* *

« La rétribution due aux actions vous a été révélée en

entier : connaissez maintenant les actes qui peuvent conduire le brahme (le prêtre) au bonheur éternel.

* *

« Étudier et comprendre les védas, pratiquer la dévotion austère, connaître l'Être suprême, dompter les organes de ses sens, ne point faire de mal, et honorer son maître spirituel, sont les principaux moyens de parvenir à la béatitude finale.

* *

« Mais parmi tous ces actes vertueux accomplis dans ce monde, en est-il de reconnu comme ayant plus de puissance que les autres pour conduire à la suprême félicité ?

* *

« De tous ces devoirs le plus important est d'acquérir la connaissance et l'amour de Dieu, là est le commencement et la fin de toute science, et c'est ainsi que l'on parvient le plus sûrement à l'immortalité.

* *

« L'étude approfondie de l'Écriture sainte est le moyen le plus efficace d'arriver à la connaissance de la Grande Ame, et de procurer la paix en ce monde et un éternel bonheur dans l'autre.

* *

« Car tout est dans l'étude du véda et dans l'adoration de Dieu.

* *

« Le culte prescrit par les livres saints à Dieu, se rend de deux manières, et conduit, dans l'un et l'autre cas, à la suprême félicité, mais à des degrés différents : l'une de ces deux manières est dite intéressée, et l'autre désintéressée.

*
* *

« Si un acte pieux procède de l'espoir d'une récompense en ce monde ou dans l'autre, cet acte est dit intéressé, mais celui qui n'a d'autre mobile que la connaissance et l'amour de Dieu est dit désintéressé.

*
* *

« L'homme dont tous les actes religieux sont *intéressés* parvient au rang des saints et des anges (dévas). Mais celui dont tous les actes pieux sont *désintéressés* se dépouille pour toujours des cinq éléments pour acquérir l'immortalité dans la Grande Ame.

*
* *

« Voyant l'Ame suprême dans tous les êtres, et tous les êtres dans l'Ame suprême, et offrant son âme en sacrifice, il s'identifie avec celui qui est, et qui brille de sa propre splendeur.

*
* *

« Tout en accomplissant les services religieux prescrits, le brahme doit méditer avec persévérance sur l'Ame suprême, mortifier ses sens, et étudier l'esprit des livres saints.

*
* *

« L'avantage de la régénération par la contemplation est très-grand pour le brahme, car en devenant dwidja (régénéré, deux fois né dans le bien), il n'est plus sujet aux transmigrations futures.

*
* *

« Le véda est un soleil éternel pour les anges, les dieux et les hommes, le livre saint a été révélé aux mortels, et il n'est

pas susceptible d'être mesuré par la raison humaine. Telle est la décision.

*
* *

« Les recueils de lois qui ne sont pas fondés sur le véda, ainsi que les systèmes hétérodoxes quelconques, ne produisent après la mort d'autre résultat que les ténèbres.

*
* *

« Tous les livres qui ne reposent pas sur la sainte Écriture, sont sortis de la main des hommes et périront, leur fin prouvera qu'ils sont inutiles et mensongers.

*
* *

« La connaissance des quatre classes (brahmes, xchatrias, vayssias, soudras), des trois mondes (le ciel, la terre et l'enfer), et des trois périodes de la vie sacerdotale (brahmachari, novice; Grihasta, maître de maison; Vanaprastha, anachorète; et sannyassi, dévot ascétique), avec le passé, le présent et le futur, dérive du véda.

*
* *

« Le son, l'attribut tangible, la forme visible, le goût et l'odorat, sont expliqués clairement dans le véda, avec leurs formations, leurs qualités et leurs fonctions.

*
* *

« Le véda est la science de tout ce qui existe. Celui qui le comprend bien parmi les brahmes, est digne de la suprême autorité, il commande à la terre et a le pouvoir d'infliger des châtiments.

*
* *

« De même qu'un feu violent brûle même les arbres encore verts, de même le brahme qui étudie et comprend les livres

saints reçoit le pouvoir de détruire toute souillure née du péché.

* * *

« Le brahme qui connaît parfaitement le sens du véda, quelle que soit l'époque où il termine sa vie (c'est-à-dire, novice, maître de maison, anachorète ou dévot ascétique), est sûr de s'identifier avec Dieu.

* * *

« Ceux qui ont beaucoup lu valent mieux que ceux qui ont peu étudié, ceux qui possèdent ce qu'ils ont lu sont préférables à ceux qui ont oublié, ceux qui comprennent ont plus de mérite que ceux qui ne savent que par cœur, ceux qui remplissent leurs devoirs sont supérieurs à ceux qui les connaissent. Une seule bonne action vaut mieux que mille bonnes pensées.

* * *

« La dévotion et la connaissance de l'Ame divine sont pour un brahme les meilleurs moyens de parvenir au bonheur suprême; par la dévotion il efface ses fautes, par la connaissance de Dieu il se procure l'immortalité.

* * *

« Trois modes de preuves, l'évidence, le raisonnement et l'autorité des livres qui s'appuient sur la sainte Écriture, doivent être bien compris par celui qui cherche à acquérir une connaissance positive de ses devoirs, et des vertus qui les composent, qui sont : la résignation, *l'action de rendre le bien pour le mal*, la tempérance, la probité, la pureté, la chasteté et la répression des sens, la connaissance de la sainte Écriture, celle de l'Ame suprême, c'est-à-dire Dieu, le culte de la vérité et l'abstinence de la colère.

* * *

« Celui qui raisonne sur la sainte Écriture et sur le recueil de *la loi*, en s'appuyant sur des règles de logique conformes au véda connaît seul le système des devoirs religieux et civils.

* * *

« Telles sont les règles de conduite qui mènent à la béatitude. Maintenant, va vous être déclarée la partie de ce livre de la loi qui doit rester cachée au vulgaire.

* * *

« Dans tous les cas, généraux ou particuliers, dont il n'est pas fait ici mention spéciale, et même pour l'interprétation de tout ce qui a été dit, si l'on demande ce qu'il convient de faire, le voici : Que la décision prononcée par les brahmes (les prêtres) instruits soit tenue pour certaine et obligatoire, sans contestation.

* * *

« On doit tenir comme instruits les brahmes qui ont étudié l'Écriture sainte, les différents livres de la loi qui en découlent, et qui peuvent tirer des arguments et des preuves des livres révélés.

* * *

« Que personne ne conteste une vérité décidée par une assemblée de brahmes vertueux, qui sont réunis au nombre de dix ou de trois.

* * *

« L'assemblée, composée de dix brahmes, doit renfermer : trois savants pundits versés dans les livres saints, un brahme connaissant le Nyaya, un autre imbu de la doctrine du Mi-

mansa, un érudit connaissant le Niroucta, un légiste, et un membre des trois premiers ordres sacerdotaux¹.

*
* *

« Un brahme ayant particulièrement étudié le Rig-Véda, un second connaissant spécialement l'adjous-Véda, et un troisième possédant le Sama-Véda forment le conseil de trois juges pour la solution de toutes les affaires civiles et religieuses.

*
* *

« La décision d'un seul brahme, versé dans la sainte Écriture, doit être considérée comme une loi de la plus grande autorité; elle est supérieure à celle de dix mille individus ne connaissant pas la doctrine sacrée.

*
* *

« Les brahmes qui ne suivent pas les règles du noviciat, qui n'ont aucune connaissance de la sainte Écriture et ne possèdent d'autre recommandation que leur caste, seraient-ils au nombre de plusieurs mille, ne pourraient être admis à former une assemblée légale.

*
* *

« La faute de celui à qui des gens ignorants dont l'intelligence n'est qu'obscurité expliquent la loi qu'ils ne connaissent pas eux-mêmes, retombera cent fois plus lourde sur ces hommes ineptes.

*
* *

« Les actes excellents qui conduisent à la béatitude éter-

1. Les ouvrages dont parle cette strophe sont des commentaires sur l'Écriture sainte d'une haute antiquité; les brahmes du sud de l'Indoustan regardent les copies qu'on en possède comme modernes et tronquées.

nelle, vous ont été déclarés; le dwidja qui ne les néglige pas obtient un sort très-heureux.

*
* *

« C'est ainsi que le puissant et glorieux Manou, par complaisance pour les mortels, a révélé ces lois importantes, qui doivent être un secret pour les castes indignes de les connaître.

*
* *

« Que le brahme, réunissant toute son attention, voie dans l'Âme divine toutes choses visibles et invisibles, car, en considérant tout dans l'âme, il ne livre pas son esprit à l'iniquité.

*
* *

« L'âme est l'assemblage des dieux, l'univers repose dans l'Âme suprême; c'est l'âme qui produit la série d'actes accomplis par les êtres animés.

*
* *

« Que le brahme contemple, en s'élevant par le secours de la méditation, l'éther subtil dans les cavités de son corps, l'air dans son action musculaire et dans les nerfs du toucher, la suprême lumière dans sa chaleur digestive et dans ses organes visuels, l'eau dans les fluides de son corps, la terre dans ses membres;

*
* *

« La lune dans son cœur, les saints des huit régions dans son organe de l'ouïe, Vischnou dans sa marche, Hara dans sa force musculaire, Agni dans sa parole, Mitra dans sa force excrétoire, Pradjapati dans son pouvoir procréateur.

*
* *

« Mais il doit se représenter le Grand Être comme le souve-

rain maître de l'univers, comme plus subtil qu'un atome, comme aussi brillant que l'or pur, et comme ne pouvant être conçu par l'esprit que dans le sommeil de la contemplation la plus abstraite.

* * *

« Les uns l'adorent dans le feu, d'autres dans l'air. Il est le seigneur des créatures, l'éternel Brahma.

* * *

« C'est lui qui, enveloppant tous les êtres d'un corps formé de cinq éléments, les fait passer successivement de la naissance à l'accroissement, de l'accroissement à la dissolution, par un mouvement semblable à celui d'une roue.

* * *

« Ainsi l'homme qui reconnaît, dans sa propre âme, l'Âme suprême présente dans toutes les créatures, comprend qu'il doit se montrer bon et loyal pour tous, et il obtient le sort le plus heureux qu'il puisse ambitionner, celui d'être à la fin absorbé dans Brahma.

* * *

« Ainsi a parlé Manou, et le sage qui lit et observe les prescriptions de ce *Livre de la loi* pratique le bien et obtiendra la félicité suprême. »

(MANOU, liv. XII.)

Cette traduction a été faite par nous sur l'exemplaire du Manava-Dharma-Sastra de la bibliothèque du temple de Villenoor, dans le Carnatic, non loin de Pondichéry, avec l'assistance des brahmes-pundits de cette pagode célèbre. Malgré le respect que nous professons pour l'autorité de William Jones, nous n'avons pas voulu nous servir de sa ver-

sion de Manou sans la contrôler. Le grand indianiste anglais n'a eu en sa possession que les manuscrits du Bengale, et il ne faut pas oublier que cette contrée, qui avait perdu tous ses livres sacrés sous la conquête musulmane, n'a pu les recouvrer qu'en faisant prendre des copies de ces ouvrages dans les pagodes du sud de l'Indoustan, qui avaient échappé à l'invasion. D'après les brahmes du Carnatic, du Maïssour, du Malayalam, ces copies, faites à l'aide d'un alphabet vulgaire, par des hommes qui n'entendaient pas parfaitement le samscrit, seraient pleines d'interpolations, destinées à légitimer des pratiques superstitieuses et modernes.

Quoi qu'il en soit de cette opinion soutenue par des hommes qui passent leur vie dans l'étude des antiquités de leur pays, au milieu de leurs vieilles pagodes encore debout, on peut dire qu'elle a pour elle la vérité historique, car vous ne trouveriez pas aujourd'hui, dans tout le nord de l'Inde, un seul temple indou des premiers âges, épargné par les sectateurs d'Omar et d'Hayder-Ali, pas un seul manuscrit qui ait plus de deux siècles d'existence. C'est donc moins de la traduction de William Jones que du texte samscrit dont il s'est servi que nous nous sommes défié. Quant à celle de Loiseleur-Deslongchamps, qui n'est évidemment qu'une copie de la version anglaise, les mêmes motifs nous empêchaient de la recevoir comme une autorité.

Bien que le sens général des deux traductions soit exactement le même, on verra cependant, par des divergences particulières assez nombreuses, que nous avons eu raison de donner une version nouvelle; nous ne prétendons pas qu'elle soit supérieure à celle de nos devanciers, nous n'avons pas l'ambition de la croire exacte. Nous n'avons pas écrit une ligne, un mot, sans nous enquérir auprès des brahmes, nos maîtres, du sens littéral ou symbolique qu'ils y attachaient, et, si nous avons relevé des erreurs, elles sont tellement évi-

dentes qu'elles ne peuvent être attribuées qu'au texte inexact dont les premiers traducteurs se sont servis.

Ainsi, un des *slocas* (versets) sur les devoirs des prêtres est traduit ainsi par William Jones et Loiseleur-Deslongchamps :

« Tout en négligeant les rites religieux prescrits, le brahme doit avec persévérance méditer sur l'Ame suprême, vaincre ses sens et répéter les textes saints. »

Notre traduction porte :

« Tout en accomplissant les offices religieux prescrits, le brahme doit méditer avec persévérance sur l'Ame suprême, mortifier ses sens et étudier l'esprit des livres saints. »

Il est clair que le sens que nous donnons à ce passage, d'après les textes du sud, est plus logique que celui adopté par William Jones et Loiseleur-Deslongchamps, d'après les textes du nord, car il est impossible que Manou, indiquant les devoirs des prêtres, ait dit :

« Tout en négligeant les rites religieux prescrits, le brahme doit, etc... »

Comment admettre qu'un code de lois religieuses puisse permettre, dans un de ses textes, *la négligence*, par les prêtres, *des rites religieux prescrits*?

« Chez les Indous, dit M. de Ravisi, ancien gouverneur de Karikal, un des indianistes les plus savants et les plus consciencieux de notre époque, il n'y a pas eu d'autorité perpétuelle gardienne des textes primitifs et orthodoxes sacrés... Chaque religion, chaque secte, chaque école a tenu à honneur d'avoir un texte propre des védas, des pouranas et des autres écritures sacrées avec des faits et des préceptes particuliers. Il y a, par exemple, *onze cents textes différents des védas, tous réputés le vrai texte primitif!* »

Nous nous permettrons d'ajouter, pour notre part, que l'Inde possède environ cent cinquante textes différents de

Manou. C'est ce qui nous a décidé à donner cette traduction de la transmigration des âmes de ce législateur, faite avec la collaboration des pundits les plus savants du district de Pondichéry.

L'Europe savante aura beau faire, elle ne sera sûre ni de ses textes, ni par conséquent du résultat définitif de ses travaux, tant qu'une école de samscrit, établie dans l'Inde sur le modèle de l'École des chartes, ne donnera pas les moyens de déchiffrer directement les vieux manuscrits gravés sur les feuilles de palmier, au lieu d'accepter un texte venu de Calcutta.

Nous n'eussions jamais osé faire pareille chose, en présence des haines et des colères de toutes provenances, suscitées par nos précédents travaux; mais nous avons vu sans étonnement, au congrès des orientalistes, qui s'est ouvert le 1^{er} septembre dernier, M. de Ravisi accuser la Société asiatique du Bengale d'interpolations et d'altération d'inscriptions... Il n'est rien que ne soient prêts à faire certains Anglais dans l'intérêt de leur *Holy Bible!*...

Ces prescriptions de Manou sur la transmigration des âmes, mélange de spiritualisme élevé et de superstitions grossières, sont des plus intéressantes à étudier. En laissant de côté pour un instant la partie qui s'applique à la métempsycose pure, et dont l'origine est toute scientifique, nous pouvons remarquer au point de vue religieux que Manou, plusieurs milliers d'années avant Moïse et l'ère chrétienne, a enseigné :

L'unité de Dieu,

L'immortalité de l'âme,

Le mérite et le démérite fondés sur la liberté humaine,

La récompense et le châtement;

Qu'au point de vue moral il a basé le devoir sur les vertus suivantes :

La résignation,